

Conclusions motivées du commissaire enquêteur

A L'ISSUE DE L'ENQUETE AYANT DURÉ 18 JOURS ET APRES

- Avoir procédé à une étude attentive du dossier d'enquête loi sur l'eau qui était inclus dans le dossier d'enquête unique, ainsi que la demande d'autorisation de défrichement,
- Avoir analysé avec attention la remarque ainsi que les propositions orales et écrites du public
- Avoir communiqué et échangé avec le bénéficiaire du projet 8 jours après la fin de l'enquête sur le procès verbal des observations

EN CONCLUSION

Je considère que:

1-L'enquête s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et conformément à la réglementation en vigueur et à l'arrêté préfectoral d'organisation de l'enquête unique (publicité, durée, possibilité de consultation du dossier, registre papier, permanences du commissaire enquêteur),

2-L'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau vise principalement à permettre une prise en considération le milieu aquatique.

3-Les réponses de l'aménageur SCI Château de Montplaisir apportées à la suite du procès verbal de synthèse confirment tout l'intérêt que celui-ci apportera au suivi de la réalisation du projet, ainsi que les suites dans le temps concernant l'entretien des abords du pont.

EN CONSEQUENCE

A l'issue de cette enquête, j'émetts un

UN AVIS FAVORABLE

A la construction d'un pont submersible enjambant la rivière La Soulondres afin de desservir dans de bonnes conditions et en toute sécurité le Domaine de Montplaisir.

Etabli à Montpellier, le 10 Juin 2021

Jean-Pierre BRACONNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.P. Braconnier', is written over a horizontal line.

ANNEXES

A N N E X E S

PIECES JOINTES AU PRESENT RAPPORT :

A – Arrêté Préfectoral N° 2021-I-339 du 8 Avril 2021

B – Avis dans la presse locale

C – Certificats d’affichage communal

E – Procès Verbal de synthèse

F – Mémoire en réponse du M d’O

PIECES NON JOINTES

Registre de l’enquête publique

Dossiers d’enquête soumis au public

Les journaux locaux

Montpellier, le 8 avril 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-I-339
portant ouverture d'une enquête publique unique préalable
aux demandes d'autorisation environnementale et d'autorisation de défrichement
pour l'aménagement d'un pont submersible sur la Souliendras à Lodève.

Le préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le code forestier ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier du 23 décembre 2020 par lequel le directeur départemental des territoires et de la mer déclare complet et régulier le dossier déposé par la SCI Château de Montplaisir à Lodève et sollicite l'ouverture de l'enquête publique ;

VU le dossier présenté par la SCI Château de Montplaisir, Domaine de Montplaisir, route de Lunas à Lodève, pour être soumis à enquête publique ;

VU l'avis de la CLE du SAGE du Fleuve Hérault du 4 mars 2021 ;

VU la décision n°E21000024/34 du 11 mars 2021 de la présidente du tribunal administratif de Montpellier désignant Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le projet d'aménagement d'un pont submersible sur la Souliendras situé sur la commune de Lodève, porté par la SCI Château de Montplaisir, est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L 214 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement délivrée au titre des articles L 341-3 et R 341-1 et suivants du code forestier qui se déroulera du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 soit 18 jours consécutifs.

ARTICLE 2 : Le responsable du projet à la SCI Château de Montplaisir auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Philippe MOREL, Responsable du domaine (Tél : 06 16 66 61 56 - mail : vignoble-conseil@orange.fr).

ARTICLE 3 : Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER.

ARTICLE 4 : Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment le résumé non technique et le document d'incidences, sera déposé et consultable :

- en mairie de Lodève, siège de l'enquête, les lundi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et les mardi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- en mairie d'Oimet et Villecun les mardi et vendredi de 13h30 à 16h30
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public, sur rendez-vous, en Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement (téléphone : 04 67 61 61 61).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Lodève, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
M. Jean-Pierre BRACONNIER, commissaire enquêteur
«Enquête publique "SCI Château de Montplaisir»
Mairie de Lodève- 7 place de l'Hôtel de Ville
34 700 - LODEVE
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Lodève les jours suivants :
 - lundi 3 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - jeudi 20 mai 2021 de 14h00 à 17h00
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les mesures prises par les collectivités au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

ARTICLE 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui. Après la clôture de l'enquête, il rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Préfet de l'Hérault un rapport dans lequel seront relatés d'une part, le déroulement de l'enquête en ayant procédé à un examen des observations recueillies, et d'autre part, les conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves, ou défavorables.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - bureau de l'environnement) et ils seront également publiés sur le site Internet des services de l'État (www.herault.gouv.fr/publications/consultation-du-public), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 6 : Dès la publication du présent arrêté, toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture (Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

ARTICLE 7 :

Publicité sur site et en mairie :

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité, il sera procédé par les soins du maître d'ouvrage, à ses frais, à l'affichage de l'avis annonçant cette enquête au public, dans le voisinage de l'opération, et visible de la voie publique.

L'avis d'enquête au public sera publié en caractères apparents conformément aux prescriptions fixées par les articles L123-10 et R123-11 du Code de l'environnement et aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

Les communes de Lodève et d'Oimet-et-Villecun devront afficher l'avis d'enquête dans les mêmes délais sur les tableaux d'information du public prévus à cet effet.

Publicité dans la presse:

Cette enquête sera également annoncée, quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du préfet de l'Hérault et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault et rappelée au plus tard dans les huit premiers jours de l'enquête.

Publicité sur le site internet:

L'avis au public d'enquête publique sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

ARTICLE 8 : Les communes de Lodève et d'Oimet-et-Villecun concernées par le projet sont appelées à donner leurs avis sur la demande d'autorisation au titre des articles L 181-1 et suivants du code de l'environnement dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 9 : À l'issue de l'enquête publique, la décision prise par le préfet de l'Hérault sera une autorisation environnementale ou un refus.

ARTICLE 10 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, le maire de Lodève, le maire d'Oimet-et-Villecun et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Thierry LAURENT

Evénements publics



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable aux demandes d'autorisation environnementale et d'autorisation de défrichement pour l'aménagement d'un pont substituable sur la Randonnée à Lodève

Le projet d'aménagement d'un pont substituable sur la Randonnée à Lodève, porté par la SCI Châteaux de Montplézet, est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation d'autorisation de défrichement et à l'autorisation de défrichement unique préalable au titre des articles L.214 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement unique préalable au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement...

- en matière de Lodève, siège de l'enquête, les lundis, mercredi et jeudi de 17h30 à 19h00 et du lundi à 17h30 et les mardi et vendredi de 09h30 à 12h00
- sur le site internet de la commune de Lodève, au lien suivant: http://www.lodève.fr
- par un podium virtuel mis à disposition du public, sur l'adresse web: www.lodève.fr
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: M. Jean-Philippe BRACONNIER, commissaire enquêteur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Portanges



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L.161-1 et suivants du code de l'environnement et à la demande de déclaration d'utilité publique au titre du code de l'urbanisme pour créer un lotissement d'habitat individuel...

Le projet de création de la zone d'aménagement localisée "Belle-Aurore" soumise sur la commune de Portanges, est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation d'autorisation de défrichement unique préalable au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement et à une demande de déclaration d'utilité publique au titre de l'article L.161-1 du code de l'environnement...

- au sein de la commune de Portanges, siège de l'enquête, les lundis, mercredi et jeudi de 17h30 à 19h00 et du lundi à 17h30 et les mardi et vendredi de 09h30 à 12h00
- sur le site internet de la commune de Portanges, au lien suivant: http://www.portanges.com
- par un podium virtuel mis à disposition du public, sur l'adresse web: www.portanges.com
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: M. Philippe OLIVIER, commissaire enquêteur

SOS Médecin : 04.87.72.23.15.
Pharmacies de garde :
de 20h à 8h, 8287
Gendarmerie : 04.99.53.55.00.
Santé : 16 ou 112
Hôpital : 04.87.33.67.36.
SOS ostéopathe : 06.20.23.10.06.
Centre antipoison
Marseille : 04.91.76.26.26.
Toulouse : 06.61.49.88.88.
Police : 206, rue Comté de Maignan : 17

Ouvert du lundi
 à 22h. Tél. : 04.67
 Préfecture : 34
 la Résistance. 7
 Archives mairie
 rue Possidon fut
 Ouverture : lundi
 jeudi et vendredi
 mercredi de 10h
 médiathèque ca
 bd de l'aéroport

ANNONCES OFFICIELLES
 HAUTE-NORMANDE
 HERAULT : cedex@herault.fr - Tél. 04 67 87 75 28

**PRÉFET
 DE L'HERAULT**
 Jean-Pierre
 BACONNIER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable
 aux demandes d'autorisation environnementale et d'autorisation
 de défrichement pour l'aménagement d'un pont submersible
 sur la Soulonne à Lodève

Le projet d'aménagement d'un pont submersible sur la Soulonne
 situé sur la commune de Lodève, porté par la SCI Château de
 Montpellier, est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisa-
 tion environnementale dérivée au titre des articles L. 214 et suivants
 du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement pré-
 vus au titre des articles L. 341-3 et R. 341-1 et suivants du code
 forestier qui se déroulera du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai
 2021 à 17h00 soit 18 jours consécutifs.

La responsable du projet et la SCI Château de Montpellier auprès
 duquel des renseignements peuvent être demandés est Monsieur
 Philippe MCFEL, Responsable du domaine Nat 206 66 01 66, mail :
 philippe.mcfel@chateau-montpellier.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de
 Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Jean-Pierre
 BACONNIER.

Le dossier d'enquête :
 Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête com-
 prenant notamment le résumé non technique et le document d'informa-
 tion, sera déposé et consultable :

- au maire de Lodève, étage de l'ancienne mairie, les lundi, mercredi et jeudi
 de 9h15 à 12h00 et de 14h30 à 17h15 et le mardi et vendredi de
 9h15 à 12h00 et de 14h30 à 16h30,
 - au maire d'Ormet et Vieuxm les mardi et vendredi de 14h00 à
 16h30

- sur le site Internet des services de l'Etat, au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publiques/Consultation-du-dossier-d-enquete-publique>

- sur un poste informatique mis à disposition du public, sur rendez-
 vous, en Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement -
 téléphone : 04 67 87 81 81.

Les observations et propositions du public :
 Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et proposi-
 tions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 3 mai 2021 à 9h00
 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 :

• sur le registre d'enquête déposé au maire de Lodève, étage de
 l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités ;
 • par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
 M. Jean-Pierre BACONNIER, commissaire enquêteur
 -Enquête publique «SCI Château de Montpellier»
 -Mairie de Lodève- 7 place de l'Hôtel de Ville
 34 700 - LODÈVE

• auprès du commissaire enquêteur qui recevra, les observations et
 propositions du public lors de ses permanences au maire de Lodève
 les jours suivants :

- lundi 3 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - jeudi 20 mai 2021 de 14h00 à 17h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute per-
 sonne qui en fera la demande dûment motivée.
 Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par
 voie électronique.

**Les résumés remis par les collectivités au regard de l'évolution de la
 situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichés au maire et
 seront consultables aux mêmes adresses.**

Dès la publication du présent avis, toute personne en faisant la
 demande auprès de la préfecture (Direction des relations avec les
 collectivités locales - Bureau de l'environnement) pourra obtenir à ses
 frais la communication du dossier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur
 seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à
 compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de
 l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales -
 Bureau de l'environnement) et (le seront également publiés sur le site
 Internet des services de l'Etat www.herault.gouv.fr/Publiques/Consultation-du-dossier-d-enquete-publique), pour une durée d'un an à compter de la
 clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la décision prise par le préfet de
 l'Hérault sera une autorisation environnementale ou un refus.

LIQUE
lique unique
ation
les articles
nement
publique
our usage
ment de la
commune de
Reire

Article "Droits de
de Portogruon et
à une enquête
de l'arrêté de l'arrêté
à la fin de l'arrêté de
pour l'usage
de la

le dénominateur physique
dans le cadre de son
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 10 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 11 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 12 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 13 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 14 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 15 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 16 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 17 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 18 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 19 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 20 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

Article 21 de la loi
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique
auprès préalable aux demandes d'autorisation
environnementale et d'autorisation de
détachement pour l'aménagement d'un pont
submersible sur la Soulandres à Lodève

Le projet d'aménagement d'un pont submersible sur la Soulandres situé sur la
commune de Lodève, porté par la SCI Château de Montpellier, est soumis à une
enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre
des articles L. 214 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de
détachement délivrée au titre des articles L. 241-3 et R.241-1 et suivants du code
de l'équipement qui se déroulera du mardi 9 mai 2021 à 10h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00
soit 10 jours consécutifs.

Le responsable du projet à la SCI Château de Montpellier ainsi qu'un des
membres du conseil d'administration est Monsieur Philippe MOGEL, Pré-
sident de la commune. Tél : 04.67.81.01.00 - mail : vignoble-comm@orange.fr.
Le commissaire enquêteur désigné par le bureau administratif de Montpellier
pour conduire cette enquête est Monsieur Stéphane BRACONNIER.

La durée de l'enquête :
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment
le rapport de l'enquête et le dossier d'autorisation, sera déposé et
consultable :

- au mairie de Lodève, allée de l'école, les lundi, mercredi et jeudi de 09h00 à
12h00 et de 13h30 à 17h15 et les mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de
13h30 à 16h30.
- au mairie d'Ornet et Villacat les mardi et vendredi de 09h00 à 12h00
- sur le site internet des services de l'état, du lien suivant :
<https://www.roseil.gouv.fr/Publiques/Consultation-du-public/Enquetes-publiques>
- par un point d'information mis à disposition du public, sur rendez-vous, en
Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement -
Téléphone : 04.67.81.01.01

Les observations et propositions du public :
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant
toute la durée de l'enquête, du mardi 9 mai 2021 à 09h00 au jeudi 20 mai 2021 à
17h00.

- sur le registre d'enquête déposé au mairie de Lodève, allée de l'école publique,
auprès des horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Stéphane BRACONNIER, commissaire enquêteur
« Enquête publique SCI Château de Montpellier »
Mairie de Lodève - 7 place de l'Hôtel de Ville
34700 - LODÈVE

- auprès du commissaire enquêteur qui reçoit, les observations et propositions
du public lors de ses permanences au mairie de Lodève les jours suivants :
- mardi 9 mai 2021 de 09h00 à 12h00
- mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00
- jeudi 13 mai 2021 de 09h00 à 17h00
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui
en fera la demande écrite motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les mesures prises par les collectivités au regard de l'évolution de la situation
épidémiologique COVID-19 seront actualisées en temps et lieu conformément
à leur responsabilité.

Dès la publication du présent avis, toute personne en faisant la demande
auprès de la préfecture (Direction des relations avec les collectivités locales -
Bureau de l'environnement) pourra obtenir sans frais copie simplifiée du dossier.

Le présent et les complémentaires de l'enquête de consultation publique seront tenus
à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de
l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les
Collectivités Locales - Bureau de l'environnement) et de manière élargie possible
sur le site internet des services de l'état (www.roseil.gouv.fr/Publiques/consultation-du-public), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'en-
quête.

À l'issue de l'enquête publique, la décision prise par le préfet de l'Hérault sera
publiée sur le site internet des services de l'état ou en mairie.

Avis administratif

AVIS DE PORTER A CONNAISSANCE
Commune de Custant le Haut
Projet de servitude de passage de l'Étang

COMMUNICATIONS DES SERVICES : 04.67.37.34.00
Gendarmerie : 04.66.39.56.00
Pompier : 04.66.02.66.00/18
Hôpital Carrière : place du Pr R. Debré
Tél : 04.66.68.68.68

SERVICES

Préfecture : 3, rue Guilleminette
Tél : 04.67.08.11.72
Palais de justice : bd des Arènes. Tél : 04.69.76.47.00
Tribunal administratif : 18, avenue Feschères. Tél : 04.68.27.37.00

ANNONCES OFFICIELLES
HABITÉE À PURSUIVRE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
HERAULT : cdeleg@lamarseillaise.fr - Tél. 04 67 37 75 50

La Marseillaise du 7 mai 2021



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
portant création d'une enquête publique préalable aux interventions d'autorités environnementales et d'autorisation de défrichement pour l'aménagement d'un pont submersible sur la Douzonière à Lodève

Le projet d'aménagement d'un pont submersible sur la Douzonière, situé sur la commune de Lodève, porté par la SCI Château de Montpellier est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 214 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement délivrée au titre des articles L. 341-3 et R. 341-1 et suivants du code forestier qui se déroulera du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 soit 18 jours consécutifs.

La responsable du projet, la SCI Château de Montpellier auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Philippe MOHBL, Responsable du domaine Tél 06 16 68 61 66, mail : philippe.mohbl@chateau-montpellier.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER.

Le dossier d'enquête :

- intant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprend notamment le résumé non technique et le document d'incidences, ainsi qu'un état des lieux de l'enquête, le lundi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 et les mardi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- en mairie d'Omet et Villecun les mardi et vendredi de 14h00 à 16h30
- sur le site internet des services de l'état, au lien suivant : <http://www.marseillaise-puy.fr/Publications/Consultation-Du-Dossier-Enquete-2021>
- sur un espace d'information mis à disposition du public, sur rendez-vous, en Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement - téléphone : 04 67 01 01 01.

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé au maire de Lodève, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture ci-dessus ;
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Jean-Pierre BRACONNIER, commissaire enquêteur - Enquête publique - 801 Château de Montpellier - Mairie de Lodève - 7 place de l'Alsace la Ville - 34 700 - LODÈVE

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Lodève les jours suivants :

- lundi 8 mai 2021 de 9h00 à 12h00
- mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00
- jeudi 20 mai 2021 de 14h00 à 17h00

Sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée, si l'arrêt des travaux est prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les mesures prises par les collectivités au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront indiquées en mairie et seront immédiatement mis à jour.

Ces la publication du présent arrêté, toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture (direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement) et ils seront également publiés sur le site internet des services de l'état (www.herault.gouv.fr) et sur le site internet des services de l'état (www.herault.gouv.fr) et sur le site internet des services de l'état (www.herault.gouv.fr) et sur le site internet des services de l'état (www.herault.gouv.fr).

Le présent avis d'enquête est une autorisation environnementale ou un refus.

Office de tourisme : 6, rue Auguste. Tél : 04.66.68.39.00
Urssaf : 77, chemin Mes de Bondan
Union locale CGT : 1800, avenue Eléonore-Dagan
Tél : 04.66.29.72.12
Union locale CFDT : 22, rue Colbert
Tél : 04.66.67.36.70
Union locale FO : 5, rue Bridaine
Tél : 04.66.36.67.67
Union locale FSU : 36, rue de Lièvre. Tél : 04.66.36.63.50
Union locale Solidaires : 9, cours Nemausus
Tél : 04.66.94.61.80

Société Civile Professionnelle
YVES GUYOT & ASSOCIÉS, AVOCATS A LA COUR
11 rue de la Loge, 34000 MONTPELLIER
Tel : 04.67.68.27.67 - Fax : 04.67.68.78.78
mail : scs@yvesguyot.fr

AVIS SIMPLIFIÉ DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

D'UN APPARTEMENT DE TYPE T3 d'une superficie de 69,60 m2 et D'UNE GARAGE sur la commune de MONTPELLIER, Résidence l'Espérance, 138-142, avenue de l'Espérance 198, Le Grand Mail, entrée A 81, cedex 48 LR, No 48, pour une contenance de 25 a 65 ca, lots 114 et 46

Actuellement occupé par les propriétaires.

MISE A PRIX : 88.000 €

avec faculté de bases de mise à prix du quart, puis de la moitié

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Vente organisée le 26 mai 2021 à 14 heures

ADJUDICATION LE LUNDI 7 JUIN 2021 à 14 heures et suivantes au besoin
NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE MONTPELLIER
place Pierre Flotte - salle Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS :

- la BOP VPNG & Associés, avocats, Tél: 04.67.80.47.57 (tous les jours à partir de 9h hors le mercredi après-midi)
- et au GREFFE DU JUGE DE L'EXÉCUTION PRÈS LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER, où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation.

Les enchères ne sont reçues que par chèques d'impôt inscrit au bureau du tribunal judiciaire de MONTPELLIER et moyennant consignation de 10% du montant de la mise à prix en un chèque de banque ou en une caution bancaire irrévocable d'un montant

ANNONCES OFFICIELLES
HABITÉE À PURSUIVRE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
Gard : cdeleg@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte BSR 3 à 444 enregistré une Société Civile Immobilière d'habitation à VENTE

Capital : 30 000 euros.

Siège social : 100 chemin de seuren 30200 Bagnols sur cèze.

Objet : la propriété, l'exploitation, la rénovation et la construction de biens immobiliers.

Dirigeant : M. Stéphane MARCHÉ détenteur 100 chemin de seuren 30200 Bagnols sur cèze, nommé pour une durée indéterminée.

Pour avis

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (34/63/30/34)

Votre contact : rapidite@lamarseillaise.fr / 04 67 37 25 34
Département de l'Hérault

La Marseillaise
11 rue de la Loge - 34000 Montpellier
04 67 68 27 67

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Lodève (Hérault)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

**Ouverture de l'enquête publique relative aux demandes d'autorisation
environnementale et d'autorisation de défrichement pour l'aménagement d'un pont
submersible sur la Soulondre, domaine de Montplaisir à Lodève.**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, **Gaëlle LEVEQUE** Maire de Lodève, certifie avoir publié dans la commune, aux lieux habituels, l'avis d'enquête publique préalable concernant le projet d'aménagement d'un pont submersible sur la Soulondre, domaine de Montplaisir à Lodève en date du 16 avril 2021 au 21 mai 2021.

À Lodève, le 20 mai 2021

Gaëlle LEVEQUE
Maire de Lodève



Mairie d'Olmet et Villecun
Tel : 0467441992

Le 21 Mai 2021

Je soussigné Monsieur ROMO Christophe Maire d'Olmet et Villecun, certifie avoir affiché le 16 Avril 2021 l'avis d'enquête publique concernant demandes d'autorisation environnementale et d'autorisation de défrichement pour l'aménagement d'un pont submersible sur la Soulongre à Lodève

Fait à Villecun le 21 Mai 2021

Le Maire
ROMO Christophe



Compétence sur l'ensemble des Départements de l'HERAULT
L'AVEYRON - L'AUDE - LES PYRENEES ORIENTALES

Siège social : 85, bd. Camille Blanc - Centre d'affaires Orphée - BP 121 - 34200 Sète
Tél. : 04 67 74 85 96 - Fax : 04 67 74 47 14

Bureau de Béziers : 42, rue de la lavande BP 4003 34525 BEZIERS Cedex
Tél. : 04 67 28 54 36 - Fax : 04 67 49 96 43

Bureau annexe : 1, place Alsace Lorraine - BP 57 - 34701 Lodève Cedex
Tél. : 04 67 44 02 92 - Fax : 04 67 44 43 75

Mai : abcdroit@hulsier-justice.fr
Site Internet : www.hulsier-sete-lodeve.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 19/04/2021 ET DU 20/05/2021



AMRANI - BAYARD - CUCURNY

AVOCATS EN CHARGE D'UN
CABINET D'AVOCATS

SAS ABC DROIT
Huissiers de Justice
à SETE et BEZIERS
Allia ABBASSI
Delphine AMRANI
Marie-Pascale
CUCURNY-BAYARD
Huissiers de Justice
associés
85 Boulevard Camille Blanc BP
121
Centre d'Affaires Orphée
34200 SETE
Tél : 04.67.74.42.92
Fax : 04.67.74.42.14

42 Rue de la Lavande BP 4003
34525 BEZIERS
Tél : 04.67.28.34.36
Bureau secondaire
5 Boulevard de la liberté
34700 LODEVE
Tél : 04.67.44.02.92
Fax : 04.67.44.44.75
abcdroit@huissiers-justice.fr
CRCA LANGUEDOC
13506 10000 167501 17001 28

Paiement en ligne sécurisé :
<http://abcdroit.cbhuissiers.fr>

Site Internet :
www.huissiers-sete-lodeve.fr

**PROCES-VERBAL
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**



Référence C10673.00

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LES
DIX-NEUF AVRIL ET VINGT MAI**

A LA REQUETE DE

SCI CHATEAU DE MONTPLAISIR, société civile immobilière enregistrée au RCS sous le n° SIRET 799254248, dont le siège social est Domaine de Montplaisir Route de Lunas 34700 LODEVE, agissant poursuites et diligences de son gérant en exercice domicilié es qualité audit siège,

ME DECLARANT

Qu'il a affiché deux avis d'enquête publique et qu'il me requiert aux fins de constat de ces affichages :

- Au sens giratoire de la clinique du Souffle sur la RD 35
- Sur la grille de l'ancien accès au Domaine Montplaisir (RD 35)

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Par l'Huissier de Justice soussigné associé de la SAS ABC DROIT, Allia ABBASSI, Delphine AMRANI - Marie-Pascale CUCURNY-BAYARD, société titulaire d'un office d'Huissier de Justice, avec une étude au 85 Boulevard Camille Blanc BP 121, Centre d'Affaires Orphée à 34200 SETE et une 42, Rue de la Lavande BP 4003, 34525 BEZIERS, Bureau secondaire 5 Boulevard de la liberté à 34700 LODEVE,

Atteste m'être rendue, les dix-neuf avril et vingt mai deux mille vingt et un, sur la RD 35, au sens giratoire de la clinique du Souffle ainsi qu'au niveau de la grille de l'ancien accès au Domaine de Montplaisir, sur la commune de LODEVE, où là étant, j'ai constaté l'apposition à chacun des lieux susmentionnés d'un panneau d'avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique et dont les mentions sont reproduites ci-après :

feuillet 2 / 8

PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique préalable aux demandes d'autorisation environnementale et d'autorisation de défrichement pour l'aménagement d'un pont submersible sur la Soulondres à Lodève

Le projet d'aménagement d'un pont submersible sur la Soulondres situé sur la commune de Lodève, porté par la SCI Château de Montplaisir, est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L214 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement délivrée au titre des articles L341-3 et R341-1 et suivants du Code forestier qui se déroulera du lundi 3 mai 2021 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 soit 18 jours consécutifs.

Le responsable du projet à la SCI Château de Montplaisir auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Philippe MOREL, Responsable du domaine Tél : 06 16 66 61 56 mail : vignoble-conseil@orange.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER.

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment le résumé non-technique et le document d'incidences, sera déposé et consultable :

- En mairie de Lodève, siège de l'enquête, les lundi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et le mardi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- En mairie d'Olmet et Villeceun les mardi et vendredi de 13h30 à 16h30
- Sur le site internet des services de l'Etat, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- Sur un poste informatique mis à disposition du public, sur rendez-vous, en Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement - téléphone : 04 67 61 61 61

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations durant toute la durée de l'enquête, du lundi 3 mai 2021 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie de Lodève, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,
- Par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
M. Jean-Pierre BRACONNIER, commissaire enquêteur
« Enquête publique SCI Château de Montplaisir »
Mairie de Lodève - 7 Place de l'Hôtel de Ville
347000 - LODEVE
- Après du commissaire enquêteur qui recevra, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Lodève les jours suivants :
 - o Lundi 3 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - o Mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - o Jeudi 20 mai 2021 de 14h00 à 17h00
 - o Sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande indûment motivée

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les mesures prises par les collectivités au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture (Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des relations avec les Collectivités locales - Bureau de l'environnement) et ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat (www.herault.gouv.fr/publications/consultationdupublic), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la décision prise par le préfet de l'Hérault sera une autorisation environnementale ou un refus.

Panneau d'avis d'enquête publique installé au niveau du sens giratoire de la clinique du Souffle sur la RD 35 :

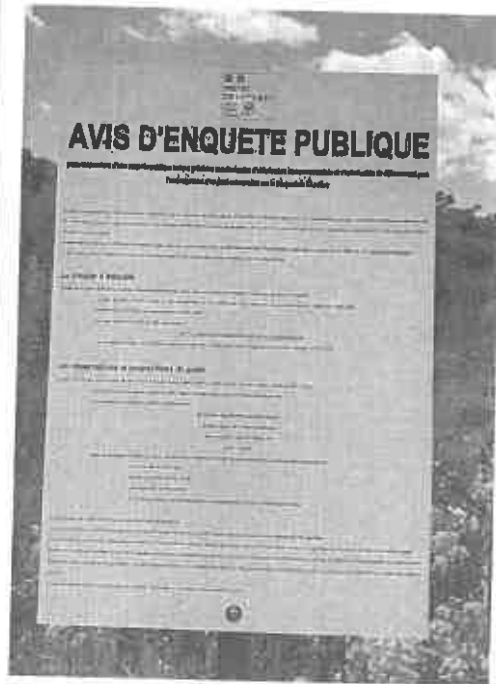


Photo 1



Référence C10673.00

feuille 4 / 8

Photo 2

Panneau d'avis d'enquête publique installé sur la grille de l'ancien accès au domaine de Montplaisir sur la RD 35 :

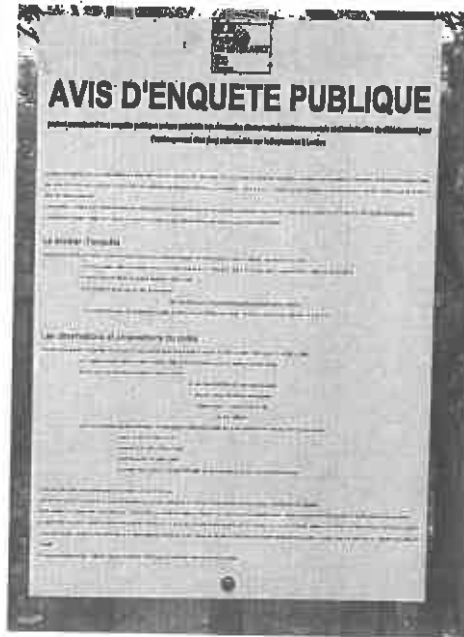


Photo 3



Photo 4

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et de retour en mon étude, j'ai
procédé au développement des clichés pris que j'annexe au présent procès verbal,
pour servir et valoir ce que de droit.

Marie-Pascale CUCURNY-BAYARD
Huissier de justice associé



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.



PROCES - VERBAL

des observations du public et questions du commissaire enquêteur

REFERENCES : Enquête Publique relative à l'aménagement d'un pont submersible sur La Soulandres à Lodève
Arrêté Préfectoral N° 2021-I-339 du 8 Avril 2021

Monsieur le représentant du Maître d'Ouvrage,

L'enquête publique portant sur les demandes d'autorisation environnementale et d'autorisation de défrichement pour l'aménagement d'un pont submersible sur La Soulandres à Lodève s'est terminée le 20 Mai 2021 avec une très faible participation du public concernant la réalisation de ce dossier.

Je tiens à vous informer que :

- La qualité de la publicité effectuée à l'occasion de cette enquête a été conforme à l'Article 7 de l'Arrêté Préfectoral.
- Une seule observation fut enregistrée sur le registre mis à la disposition du public en mairie de Lodève durant la totalité de l'enquête, soulignant son très fort intérêt à l'écologie des rivières.

Je peux attribuer ce constat au fait que le public a dû considérer que les travaux dans l'enceinte de la zone concernée par « Le Domaine Montplaisir » sont des travaux privés et ne concernent nullement le domaine public.

Cette enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, et l'examen des pièces constitutives du dossier n'appelle pas de remarques particulières de ma part.

Je vous demande de me donner votre avis sur les points suivants :

- Après analyse de la seule déposition, il apparaît que la demande principale concerne l'attention toute particulière portée à la renaturation d'une part et à l'aménagement et à la continuité écologique des berges, tout en insistant sur le suivi et l'entretien des abords du pont, notamment à l'évacuation des emballes en cas de crues importantes.
- De me confirmer votre engagement mentionné dans votre courrier du 23 Mars 2019 par lequel vous assurez l'entretien de l'ouvrage, ainsi que de ses abords.

Je vous rappelle que vous devez m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, vos observations éventuelles en réponse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Remis et commenté à Lodève
Le 27/05/2021 (en 2 exemplaires)

Pour le Maître d'Ouvrage
Monsieur Philippe MOREL



Le commissaire enquêteur
Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER



SCI CHÂTEAU DE MONTPLAISIR

**AMENAGEMENT D'UN PONT SUBMERSIBLE SUR LA
SOULONDRES**

*Dossier d'Autorisation environnementale au titre des articles R181-13 et suivants
du Code de l'Environnement*

NOTE DE REPONSES AU PROCES-VERBAL FAISANT SUITE A L'ENQUE PUBLIQUE

Elaboration : Juin 2021



1- Continuité écologique

La futur ouvrage sera positionné sur la zone d'implantation d'une ancienne passerelle aujourd'hui détruite dont ne demeurent que les culées sur berge et une partie du tablier métallique encore présent dans la Soulondres.

Les appuis (culées) du nouveau pont seront réalisés en remplacement de ceux existants encore présents sur site et qui seront démolis et évacués. Ainsi, le projet peut se décrire comme un nouvel ouvrage de franchissement avec remplacement des culées existantes par des infrastructures plus larges et mieux ancrées.

Les impacts sur les berges immédiates de la Soulondres seront donc mineurs.



Vues des culées et du tablier de l'ancienne passerelle encore présents sur site.

D'un point de vue écologique, la zone de chantier sera préalablement balisée par un écologue et les principaux arbres ou sujets écologiques marqués dans la ripisylve. Le tracé et l'implantation définitive du pont pourra varier de 2-3 m suivant la présence d'arbres majestueux et/ou d'enjeux environnementaux notables.

Ce choix vise à garantir la bonne intégration du projet dans son environnement et à limiter les impacts sur le contexte écologique du site.

Pour mémoire, le dossier d'Autorisation Environnementale incluait un Dossier d'Autorisation de Défrichage pour 850 m² au total.

L'opération prévoit également un suivi par un écologue suivant 2 demi-journées / semaines. Chaque intervention de l'écologue sera accompagnée de la présence du responsable environnement de l'entreprise en charge des travaux, ainsi que du représentant du maître d'ouvrage. L'écologue participera également aux phases préparatoires de chantier afin de définir les modalités de prévention et d'intervention sur les espèces invasives et informer l'entreprise. Le suivi bihebdomadaire permettra également de cadrer la bonne prise en compte des prescriptions.

Les travaux seront entièrement réalisés depuis les berges de la rivière sans intervention véhiculée dans le lit de celle-ci.

Enfin, le futur pont a été calé arithmétiquement afin d'épouser les niveaux des berges sur chacune des deux rives et ainsi limiter au maximum la réalisation de remblais. Ainsi, les travaux de déblais/remblais ne représentent qu'une dizaine de mètres-cube réduisant significativement l'impact sur projet sur la ripisylve de la Soulondres.

La voie associée au pont ne sera pas clôturée permettant ainsi une continuité écologique pour la petite et moyenne faune. Seules des barrières amovibles seront positionnées très en dehors de la ripisylve pour éviter l'accès en cas de crue.

Ainsi, les différents choix conceptuels du projet (cote altimétrique, absence de clôtures, implantation sur la zone d'une ancienne passerelle) conjugués avec le suivi du chantier par un écologue induisent une incidence nulle sur la continuité écologique pour la faune et la flore.

2- Maintenance et entretien de l'ouvrage

Comme indiqué dans l'attestation d'engagement en date du 23/03/2019, la maintenance de l'ouvrage sera assurée par le pétitionnaire du dossier à savoir la SCI Château de Montplaisir.

Ces interventions porteront notamment sur :

- L'entretien des abords du pont et de la végétation à proximité immédiate afin d'assurer sa pérennité ;*
- L'enlèvement des embâcles après chaque crue. Les interventions seront réalisées depuis les berges et le tablier du pont à l'aide d'engins ; des interventions pédestres depuis le lit de la Soufondres ne sont pas à exclure ;*
- Les inspections visant à vérifier le bon état de l'ouvrage et sa pérennité ;*
- Les travaux de réparation potentiels.*

Le pétitionnaire s'assurera de l'absence d'accessibilité véhiculée vers le pont en cas de crue de la Soufondres et de risque de submersion. Il gèrera la maintenance des barrières amovibles situées à chaque extrémité de la voie d'accès. Une signalétique verticale avertisseuse du danger sera mise en place en complément de ces barrières.



Exemple de signalétique avertisseuse

SCI CHATEAU DE MONTPLAISIR
domaine Montplaisir
Rte de Lunas
34 700 MOUÈVE - FRANCE
S.O.S. 02 350 248 Montplaisir

